

*Sécurité de la vieillesse—Loi*

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé. En terminant, je tiens à insister encore une fois sur le fait que ces réductions sont injustes, comme me l'ont signalé un bon nombre de mes électeurs de Burnaby. Ces mesures sont injustes et ne représentent ni plus ni moins qu'une attaque contre les victimes de l'inflation, au lieu d'essayer de s'attaquer aux problèmes économiques réels du pays. Il n'est pas question pour nous d'accepter que le gouvernement libéral ou ses alliés conservateurs s'attaque ainsi à elles.

**M. Roland de Corneille (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur le Président, nous discutons du bill C-131 depuis le 18 novembre. A l'heure qu'il est, nous avons eu largement le temps de l'examiner en détail, que ce soit pendant la première et de la deuxième lecture, aux séances du comité ou encore aujourd'hui, dans le cadre du débat à l'étape du rapport.

Au début du débat, hier, le ministre a dit que 71 députés étaient déjà intervenus à ce sujet depuis novembre dernier. Je n'aurais pas besoin d'intervenir, personnellement, si je ne craignais que les propos enflammés que nous avons entendus sur des points de détail ne fassent oublier la raison fondamentale à l'origine du bill C-131. C'est pourquoi je me dois d'intervenir et d'établir les faits.

Les députés ministériels doivent rappeler à l'opposition et aux Canadiens qu'à leurs yeux, le fléau de l'inflation est une force démoniaque qui sape le pouvoir d'achat de ceux qui sont les plus menacés, à savoir les gens qui vivent d'un revenu fixe, les assistés sociaux, les travailleurs pauvres et les chômeurs. C'est exactement pour cette raison que nous avons mis en œuvre ce programme généralisé de 6 et 5 p. 100 visant à réduire l'inflation. Nous ne pouvons pas encore dire que nous réussirons à enrayer l'inflation, mais nous nous devons de la freiner parce qu'elle a des effets dévastateurs sur les épargnes des vieillards et le niveau de vie des travailleurs pauvres. C'est vrai, nous avons décidé que tous les Canadiens devaient faire leur part pour ramener le taux d'inflation à 6 p. 100.

Nous, les ministériels, avons décidé que cela exigeait un effort global de la part du gouvernement. Nous avons aussi décidé qu'il fallait commencer par nous-mêmes, par la Fonction publique, et tous ces programmes alimentés avec les deniers publics. Pas un des programmes gouvernementaux ne devait échapper. Le public nous prendrait au sérieux si nous faisons preuve de sincérité et de détermination et nous pourrions alors espérer que d'autres suivraient notre exemple. Il fallait montrer l'exemple et faire preuve de sérieux si nous voulions convaincre les provinces de limiter à 6 et 5 p. 100 le traitement de leurs fonctionnaires et le coût de tous les programmes dont les contribuables font les frais. Sinon l'entreprise privée douterait que la guerre contre l'inflation puisse jamais être gagnée si on lui laissait porter tout le poids de la bataille.

Certains bénéficiaires de la pension de la vieillesse disposent heureusement d'autres revenus. Sans doute veulent-ils se joindre à nous dans la lutte contre l'inflation. Telle est la raison d'être du bill C-131. On veut s'assurer qu'ils y participent. Il est dans leur intérêt et dans l'intérêt de tous que l'inflation soit

terrassée. En instaurant un programme d'austérité, nous lutons de tout notre cœur et de toutes nos forces contre l'inflation. Et le bill C-131 n'est qu'un élément de ce programme.

Il faut gagner la confiance de tous, personne ne doit avoir l'impression qu'il est seul à lutter. C'est une lutte collective. Nous n'abandonnerons pas le combat, nous ne reculerons pas dès que nous aurons obtenu des résultats pour servir des fins politiques ou à cause des manigances des partis d'opposition.

Combien il m'est désagréable, moi un Libéral, d'entendre l'opposition nous faire la morale quant au sort des personnes âgées. Je suis libéral justement parce que c'est un gouvernement libéral qui a instauré le régime de la sécurité de la vieillesse, les allocations du conjoint, le Régime de pension du Canada, le supplément de revenu garanti et même le régime d'assurance-maladie, des mesures qui ont mis un terme à la crainte et à l'horreur que le fait de vieillir pouvait inspirer par le passé. N'est-il pas étonnant d'entendre l'opposition nous faire la leçon aujourd'hui, nous dire que nous devons nous montrer compatissant à l'égard des personnes âgées, alors que c'est nous qui avons démontré tant de sollicitude.

**M. Taylor:** Et c'est vous qui supprimez toutes ces choses aujourd'hui.

**M. de Corneille:** C'est aussi un gouvernement libéral qui a accordé l'indexation complète de la sécurité de la vieillesse, du Régime de pension du Canada et du supplément de revenu garanti. Nous l'avons fait justement pour protéger les personnes du troisième âge contre les maux de l'inflation.

Comment ces partis peuvent-ils nous faire la morale au moment même où pour protéger les vieillards et les plus faibles de notre société, nous instaurons un programme de 6 et 5 p. 100 pour lutter contre l'inflation?

**M. Taylor:** Comment osez-vous voler les vieillards?

**M. de Corneille:** Ils oublient facilement qu'en proposant le bill C-131, conformément à notre politique et à nos traditions, nous voulons protéger les faibles.

**M. Taylor:** Vous volez les affamés.

**M. de Corneille:** Je continuerai quand on cessera de m'interrompre. Ils sont vraiment touchés en entendant rappeler quelques vérités. Ils sont torturés en entendant parler que depuis des décennies, le gouvernement libéral s'est toujours appliqué à protéger les vieillards et les plus démunis.

**M. Taylor:** De quoi parlez-vous au juste?

• (1720)

**Le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au secrétaire parlementaire.

**M. Taylor:** Eh bien, qu'il dise la vérité.

**M. de Corneille:** Nous protégeons les plus vulnérables en veillant à ce que les personnes âgées qui ont besoin du supplément reçoivent une augmentation supplémentaire afin justement de les ramener au plein niveau d'indexation. Voilà jusqu'où va notre sollicitude. Nous imposons une limite de 6 p. 100 à ceux qui peuvent s'en accommoder et nous indexons pleinement en fait le revenu de ceux qui ont besoin du supplément. Voilà qui est juste.